

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	<b>No SD</b> SD-2024-4437
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Société de Gestion Querbes inc. et la Ville de Laval concernant la contribution municipale de base à verser au projet Curé-Labelle dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> URB-2023-4730 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 20-Fabreville <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-09-04 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-09-10		
<b>Actions :</b> ENTENTE  <b>Demande d'achat :</b> Non <b>CT requis :</b> Non  <u><b>Lot(s)</b></u> 1 594 784		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  Le projet Curé-Labelle de la Société de Gestion Querbes inc. («SGQ») est un projet de 114 logements sociaux destinés à une clientèle familles et personnes seules, réalisé dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec («PHAQ») de la Société d'habitation du Québec («SHQ»). Il est localisé sur le lot 1 594 784 du cadastre du Québec, soit sur le boulevard Curé-Labelle, au sud de l'avenue de la Renaissance.  Le 20 septembre 2023, la Ville de Laval, par l'entremise du cabinet du maire, a transmis à la Société de Gestion Querbes et son groupe de ressources technique, ROMEL, une lettre d'appui signifiant son intention de contribuer au financement du projet selon les balises fixées par le PHAQ, si le projet était retenu par la SHQ.  Par lettres datées du 5 février et du 15 février 2024, la SHQ a confirmé la sélection du projet Curé-Labelle dans le cadre du 2e appel à projets du PHAQ. La contribution municipale de base a alors été établie à 7 671 268 \$, représentant 40 % de la subvention de base de la SHQ en vertu du PHAQ.  Cette subvention permettra de compléter le financement de ce projet et ainsi de débiter rapidement sa réalisation.  Le coût total du projet est estimé à 55,9 M\$ dont 19,1 M\$ seront financés par la SHQ. Le reste du financement sera assuré par un prêt hypothécaire souscrit par l'organisme et garanti par le Programme de financement de l'habitation de la SHQ.  Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation de l'entente d'aide financière établissant les modalités de versement, par la Ville de Laval, de la contribution municipale de base de 7 671 268 \$ à la SGQ pour la réalisation du projet Curé-Labelle, conformément aux exigences de la SHQ.		
<b>IMPACTS MAJEURS</b>  Le versement de la contribution municipale est une exigence du PHAQ et est donc indispensable pour permettre la réalisation du projet.		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b>  Le montant de la contribution sera remboursé à la Ville par le Fonds pour le logement social métropolitain, en vertu de l'article 153.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal. RLRQ, c. C-37.01.  Le service des finances a pris connaissance du montant de l'aide financière octroyée en vertu du PHAQ comme contribution municipale de base. La demande d'achat devra être imputée au 1-00000-0000-00-133943-00000 ; une fois déboursée le service des finances procédera à la réclamation auprès de la CMM.		
<b>CULTURE</b>  NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b>  NE S'APPLIQUE PAS		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	<b>No SD</b> SD-2024-4437
<b>CADRE NORMATIF</b> Programme d'habitation abordable du Québec de la Société d'habitation du Québec.		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre la Société de Gestion Querbes et la Ville de Laval concernant la contribution municipale de base à verser au projet Curé-Labelle dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec;  autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.		